



DOCUMENT PARTICIPANT

Journée d'étude Eau et extractivisme des savoirs pour l'avenir des jeunes et de la planète



**Vendredi 23 septembre 10h-17h
Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
5 rue Jules de Vicq 59800 LILLE**

Environnement Développement Alternatif - EDA

Association loi 1901 créée en 1990 dont l'objectif est d'informer le plus largement possible tout public, citoyens et/ou décideurs afin de promouvoir un développement moins destructeur plus harmonieux et plus solidaire. **Fil rouge** : ne jamais dissocier santé/environnement.

Objectifs : prévention des risques humains et environnementaux à long terme – valorisation de productions alimentaires locales – favoriser la prise de conscience des conséquences à l'échelon mondial des prédatons qu'entraînent, sur les conditions de vie et l'environnement la satisfaction des besoins en énergie, biens de consommations en l'occurrence essentiellement ceux des pays riches – exercer une veille citoyenne permanente grâce à des réseaux pouvant s'appuyer sur une législation internationale indépendante et efficace

Solidarité, respect des droits des autres.

Collectif Régional pour la Coopération Nord-Sud (Hauts de France)

CORENS a été créée en 1998 par des acteurs de la coopération décentralisée intervenant dans divers « jumelages coopération » de la région. Ce collectif regroupe des chercheurs, enseignants et professionnels qui mettent bénévolement leurs compétences (gestion, anthropologie, aménagement du territoire, sociologie, journalisme, infographie, etc.) à disposition de partenaires d'Afrique de l'Ouest, maliens principalement.

Jusqu'en 2015, **CORENS** a mis en œuvre des programmes financés par le Conseil Régional (avec certaines années un co-financement du MAE) et jusqu'à aujourd'hui par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

ms dans les collèges du département du Pas-de-Calais. **CORENS** travaille en étroite collaboration avec **3 FILMS 14** (association de production et réalisation cinématographiques qui a réalisé plusieurs films documentaires) et avec **CIBELE** (Collectif régional pour la Coopération Nord-Sud d'Ile de France).

CORENS centre actuellement ses activités sur la sensibilisation des jeunes aux problèmes écologiques (tout spécialement les rivières) et aux questions migratoires, notamment grâce à la diffusion de films dans les collèges du département du Pas-de-Calais. **CORENS** travaille en étroite collaboration avec **3 FILMS 14** (association de production et réalisation cinématographiques qui a réalisé plusieurs films documentaires) et avec **CIBELE** (Collectif régional pour la Coopération Nord-Sud d'Ile de France).

Lianes Coopération

Lianes coopération est un réseau régional regroupant un ensemble d'acteurs (collectivités, associations, établissements scolaires et universitaires, entreprises...) impliqués dans des actions de coopération, de solidarité, de citoyenneté et de mobilité des jeunes à l'international. Le réseau appuie ses membres dans la réalisation et l'amélioration de la qualité de leurs actions en région et dans le monde. Pour cela, Lianes coopération identifie et met en réseau les acteurs de son territoire. Son équipe accompagne dans toutes les étapes de leurs projets les acteurs de la Région Hauts-de-France. Nos services s'adressent à tous : particuliers et structures morales.

Programme de la journée

10h00 Accueil et introduction de la journée d'étude

10h30 - La géopolitique des minerais : demandes globales, conséquences locales

Introduction : Lianes Coopération

- Fabien Lebrun
- Guillaume Bagayoko
- Discussion/questions entre intervenants et le public

11h30 Pause

11h45 - Eau et mines : quelles conséquences pour les rivières et les nappes ?

Focus sur la Falémé

Introduction : EDA-Lille

- Anzoumane Sissoko
- Ange Bouramanding
- Michèle Leclerc-Olive
- Discussion/questions entre intervenants et participants

13h00 - Déjeuner sur place

14h00 - Activités minières : entre compensations et contestations, quel développement local possible sur ces territoires ?

Introduction : Corens

- Makan Fainke (ARCKF)
- Martino Miceli
- Franck Lumoo
- Discussion/questions entre intervenants et participants

15h15 Pause

15h30 - Innovations juridiques, innovations conceptuelles et nouveaux modes de contrôle : quels savoirs émergents ?

Introduction : Lianes Coopération

- Luciana Landgraf
- Anita Villers
- Discussion/questions entre intervenants et participants

16h45 - Synthèse de la journée, perspectives, clôture

La géopolitique des minerais : demandes globales, conséquences locales

Table ronde n° 1 - Introduction/animation : Lianes Coopération

Les industries extractives s'inscrivent dans des circuits mondialisés avec des articulations d'échelles entre acteurs locaux, orpailleurs, habitants, entreprises exploitantes nationales et transnationales et acteurs gouvernementaux. Il est intéressant de garder en mémoire l'histoire politique et la coopération intergouvernementale pour comprendre ces circuits, du local au global : deux études de cas :

1 - en République Démocratique du Congo où l'extraction des minerais questionne le coût réel, tant écologique que social, de la supposée dématérialisation permise par le développement du numérique

2 - au Mali où l'exploitation de l'or est adossée à l'histoire longue des relations internationales qui en a facilité le développement.

Fabien Lebrun - docteur en sociologie, vacataire à l'université de Nantes en sociologie, et rattaché au laboratoire MICA de l'université Bordeaux Montaigne

« Extractivisme au Congo (RDC) pour l'industrie numérique : de la catastrophe humanitaire au désastre écologique ».

Dégagé d'un regard quelque peu ethno-centré, il s'agira d'observer les rapports de dépendance entre notre mode de vie toujours plus numérisé et des endroits du globe qui œuvrent à l'érection d'une société connectée à l'échelle mondiale. De là, on peut se pencher sur la situation paradoxale du Congo (Kinshasa), pays très riche en ressources naturelles constituant un trésor géologique et minéralogique inestimable, disposant d'un sous-sol parmi les plus riches de la planète, avec sa situation socio-économique et humanitaire désastreuse, pays ruiné par des décennies de guerres et de pillages dont l'une des raisons est l'exploitation de ces ressources naturelles. Ainsi, c'est l'extractivisme névrotique – c'est-à-dire ce qui permet la base matérielle du capitalisme à son stade numérique, son armature, son squelette, sa charpente – qu'il faut étudier et sur lequel se pencher afin de comprendre la matérialité de nos vies virtualisées. C'est en amont, à la racine, qu'il faut aller chercher l'extraordinaire destructivité de ce mode productiviste. Soit remonter le circuit de la mondialisation marchande, repartir à la base de la chaîne produisant les gadgets technologiques par milliards, jusqu'à ce qui les constitue, jusqu'à leur composition en métaux, eux-mêmes résultats et produits à partir de minerais et exposer où, comment, dans quelles conditions, pour qui cela est possible et avec quelles conséquences. Un smartphone est par exemple composé d'une cinquantaine de métaux différents, produits à partir de minerais dont de nombreux et en grande quantité se trouvent dans le sous-sol congolais. Les plus connus sont le coltan, le cobalt, le tungstène, l'étain, le manganèse, le cuivre et bien d'autres. Or, ces gisements extraordinaires de ressources font l'objet de convoitises, particulièrement des multinationales numériques car plusieurs de ces minerais sont nécessaires à la production de leurs marchandises. Mais les enjeux sont tels qu'ils alimentent des conflits pour leur accaparement, leur contrôle et leur vente. Ce véritable « trésor » provoque instabilités et désordre où s'entremêlent enjeux politiques et économiques, régionaux et locaux.

Si plusieurs pays sont touchés et concernés, le Congo est le centre névralgique de cette guerre économique et commerciale subissant une guerre civile interminable. La production par milliards d'outils de communication est en partie dépendante des ressources congolaises qui ont de nombreuses conséquences pour la population : des conditions de travail déplorables, notamment pour les enfants ; des formes de

criminalité pour s'appropriier les terres riches en minerais (pillages, massacres, viols) ; des dégradations environnementales causées par les techniques d'extraction détruisant les écosystèmes et la biodiversité ; des guerres depuis vingt cinq ans qui se reconfigurent impliquant les pays frontaliers, l'État congolais, la communauté internationale et les multinationales numériques, jusqu'à l'ensemble des consommateurs en bout de chaîne – secteur 'high tech' qui renouvelle le colonialisme dans ses formes les plus brutales. Sera particulièrement abordé, à partir de cette exploitation du sous-sol congolais, le désastre sanitaire et écologique pour les populations locales au Katanga, que représentent l'exploitation et la pollution de l'eau dues à l'extraction de cobalt, minerai indispensable à la fabrication des batteries des téléphones et ordinateurs portables ainsi que des voitures électriques.

Guillaume Bagayoko, doctorant en science politique au CERAPS, Université de Lille.

«Extraction minière et coopération intergouvernementale. L'exemple de l'industrie de l'or au Mali»

Les travaux de sciences sociales sur les ressources minérales dans les États en développement analysent en général les conflits armés, l'autoritarisme, la démocratie, ou les mobilisations sociales.

En revanche, ils questionnent rarement les origines politiques de l'exploitation industrielle de ces ressources. Ce questionnement aurait pour mérite d'appréhender la pollution environnementale relative à l'extraction minière non pas comme l'effet de la nature, mais comme une incidence de décisions politiques.

Ainsi, cette communication se propose d'alimenter le débat sur le rôle de la coopération intergouvernementale dans la mise en exploitation industrielle des ressources minérales dans ces États, à partir de l'exemple de l'industrie de l'or au Mali. La thèse défendue ici est que la coopération entre l'État malien, l'URSS, la France, la Belgique, le PNUD et la communauté économique européenne fut centrale dans l'industrialisation de l'exploitation de l'or au Mali. Plus concrètement, ce travail entend montrer comment l'alliance de ces différents acteurs a débouché sur l'identification de gisements d'or dans ce pays, aujourd'hui exploités par des compagnies transnationales d'origine anglo-saxonne.

Pour ce faire, la communication se déroule en trois temps. Le premier souligne les origines coloniales de ces alliances intergouvernementales. En effet, l'action de ces acteurs gouvernementaux s'inscrit dans la continuité de celle de l'État colonial français en matière d'exploration minière. Le second moment montre comment ces alliances se sont progressivement constituées entre les décennies 1960 et 1980. Enfin, le troisième temps consacre la place paradoxale des populations hôtes des Mines dans cette coopération. L'orpaillage qu'elles pratiquent depuis la nuit des temps a joué un rôle crucial dans la *success story* de ce monde intergouvernemental et, en retour, elles en subissent les impacts environnementaux.

Théoriquement, cette communication s'ancre dans la sociologie des sciences et des techniques. Empiriquement, elle se nourrit de divers matériaux récoltés lors des enquêtes de terrain menées en France et au Mali dans le cadre de ma thèse de doctorat : des archives coloniales et postcoloniales, une centaine d'entretiens semi-directifs et des observations.

Eau et mines : quelles conséquences pour les rivières et les nappes ?

Table ronde n° 2 - Introduction/animation : Anita Villers – association EDA Lille

Considérée comme inépuisable et à libre disposition, l'eau des rivières et des nappes est soumise à des consommations prédatrices, notamment en ce qui concerne l'extraction des minerais nécessitant une consommation vorace de l'eau, le plus souvent gratuite pour les industriels.

Ces prélèvements fragilisent les services écosystémiques rendus par les rivières et les nappes et menacent le maintien d'autres activités humaines au sein des territoires concernés (consommation domestique, agriculture, élevage, pêche, ...).

1 - L'étude de cas de la Falémé

- l'impact des mines sur un large territoire dans un contexte de changement climatique qui s'accélère
- l'engagement des jeunes générations pour préserver ces artères de vie

2 – les autres rivières dans le monde

Anzoumane Sissoko, porte-parole du réseau international « il faut sauver la Falémé »

La Falémé en danger de mort

Il y a 20 ans, la rivière Falémé – le plus important affluent (650 km) du fleuve Sénégal – était la source de vie majeure (pêche, abreuvement des animaux, arrosage du maraîchage, consommation humaine et déplacement) pour les habitants (sénégalais et maliens) de son bassin versant.

Mais depuis 20 ans, comme dans d'autres régions de la planète, l'or détenu par la terre a acquis un pouvoir attractif bien au-delà des banques centrales. Des multinationales, rentables tant pour leurs actionnaires que pour elles-mêmes, des individus attirés par l'illusion d'un gain rapide, des orpailleurs équipés de barges, de détecteurs de métaux, etc. affluent dans les rivières et les zones aurifères. Ces prédatrices d'une ressource non renouvelable polluent les eaux de surface et les sols et utilisent gratuitement les eaux souterraines : elles ont un coût inouï pour les populations locales qui voient leur source de vie disparaître.

Les jeunes sont à la fois les plus touchés (leur avenir est compromis) et les plus conscients des enjeux. Lanceurs d'alerte, ils profitent de toutes les occasions pour sensibiliser les élus et la population afin qu'ils se lèvent pour sauver leur rivière.

Cette communication veut faire connaître cet engagement et ses enjeux : caravanes – décembre 2021– sur les deux rives, forum alternatif mondial de l'eau (FAME) – mars 2022 – sont au cœur de ce témoignage qui esquissera également les actions prévues à l'automne 2022. Ne faudra-t-il pas en effet une mobilisation planétaire de tous les citoyens soucieux du respect de la planète contre ces prédatrices emblématiques de la finance mondialisée mais tristement imprudentes – moins de 16 % de l'or extrait est destiné à l'industrie – ?

La Falémé, l'orpaillage et l'eau : quel avenir ?

L'eau est au cœur de toutes les activités sociales, économiques des hommes. Le Sénégal à l'instar des autres pays ouest africain fait face à une activité minière artisanale en croissance rapide, notamment dans les régions de Kédougou et Tambacounda où environ 6000 travailleurs s'adonnent à cette activité. L'industrie minière est connue pour être consommatrice d'eau, cette région connaît une installation croissante d'activités en lien avec la mine, des usines de traitement de minerai, mines à ciel ouverts, des activités d'exploration.

Aujourd'hui sur les berges de la Falémé et dans son cours inférieur à hauteur de Fadougou, Satadougou se dessine une forte présence des mines artisanales, et, à côté de cela, une forte demande en eau au sein de ces communautés villageoises, pour les besoins agricoles et domestiques. Les impacts écosystémiques suivent une tout autre logique, devant assurer le renouvellement de la ressource (recharge, prélèvement), sa disponibilité, et sa qualité.

En outre cette partie du Sénégal est connue pour sa géologie pauvre en eaux souterraines (socle) et a fait l'objet de plusieurs échecs de forage. Elle est caractérisée aussi par un faible flux de recharge de la nappe phréatique, sensible aux contaminants, à la variabilité climatique et marquée surtout par de nombreuses mares. Enfin, à long terme il s'agira de préserver les écosystèmes aquatiques fragilisés partout par les activités humaines, dans un équilibre encore à concevoir qu'il s'agira de maintenir pour un avenir indéfini. Le Sénégal est signataire de la convention de Minamata sur l'usage du mercure dans les mines artisanales. Cet article essaie de faire la lumière sur l'impact des mines artisanales sur les services écosystémiques d'approvisionnement (eau à usage domestique, agriculture, pêche) dans le bassin de la Falémé.

Michèle Leclerc Olive

Les rivières sont-elles des ressources comme les autres ?

Après avoir rappelé le cadre économique et géologique qui définit les contraintes dans lesquelles il faut chercher des solutions aux problèmes que rencontrent tant les populations du sud que du nord (raréfaction de l'eau, dépendance du développement au facteur énergétique, coût croissant de l'extraction de minerais, changement climatique, etc.) cette communication se propose d'esquisser quelques pistes de réflexion à partir du cas exemplaire de la Falémé, mais prenant en compte d'autres rivières de la planète.

Je défendrai l'idée qu'il ne s'agit pas de problèmes sociotechniques, mais de problèmes politiques. L'avenir dépendra de ce que nous ferons. On peut donc esquisser quelques pistes de réflexion, mais pas de pistes de solution – comme si c'était aux experts (que nous sommes) qu'incombait la tâche de trouver des solutions.

On procédera donc dans un premier temps, à un survol rapide de la situation de nombreuses rivières dans le monde : la santé de la Falémé est à l'image de celles de très nombreuses réserves d'eau douce (rivières, nappes, lacs, etc.)

En fait, les problématiques développées pour penser cette évolution planétaire diffèrent sensiblement : anthropo-centrées (plutôt en Europe continentale), éco-centrées (plutôt dans le monde anglo-saxon), etc. Et la notion d'écocide est de plus en plus souvent évoquée aujourd'hui.

En réalité, cela fait plus d'un demi-siècle que des voix s'élèvent pour accorder des **droits à la nature**. C'est en effet l'une des voies empruntées pour défendre les fleuves et les rivières tant par des populations locales (par exemple les Maoris de Nouvelle-Zélande) que par des habitants des pays industrialisés (par exemple le Parlement de Loire).

Par ailleurs, l'accès aux réserves minérales des pays du Sud est vitale pour les entreprises européennes : ces dernières dépendent en effet souvent de minerais que l'Europe ne possède pas. Et l'UE a introduit la notion de 'criticité' pour nommer la difficulté à se procurer certains minerais.

Mais c'est sans compter avec l'épuisement des énergies fossiles et des réserves minières.

Pour conclure ce tour d'horizon, on s'intéressera à un minerai particulier, l'or, très gourmand en eau, afin de réfléchir sur un exemple concret à la difficile question : l'engouement, au cours de ces dernières décennies, tant des entreprises que des artisans, relève-t-il plutôt d'une **industrialisation** possiblement utile à tous, ou s'agit-il de **logiques de marché** à visée spéculative ?

Activités minières : entre compensations et contestations, quel développement local possible sur ces territoires ?

Table ronde n° 3 - Introduction/animation : Michèle Leclerc Olive – association Corens

1 – Rappel du parcours-type suivant lequel une entreprise minière (multinationale le plus souvent) finit par construire ses usines sur le territoire d'une communauté : différence entre société *junior* et *senior*, questions financières, spécificités des codes miniers, etc.

2 – 'social content' et RSE

3 – pratiques de compensation

Makan Fainke – représentant de la Fédération des associations des ressortissants du cercle de Kéniéba en France

Extraction des ressources minières et partage des valeurs, soutenir le développement et les communautés

L'industrie minière est une activité à long terme présentant des risques élevés. Elle mobilise beaucoup de capital et requiert d'importants investissements dans les activités d'exploration et de valorisation qui proviennent principalement du secteur privé. A n'en pas douter, l'extraction minière conduite de manière responsable est un puissant moteur de croissance durable, même si elle s'avère dévastatrice pour l'environnement.

Par-delà ses répercussions en cascade sur l'emploi, les moyens d'existence et l'économie nationale, en principe, l'exploitation minière doit profiter économiquement et socialement à toutes parties prenantes. Les travailleurs et la population locale comptent sur une offre d'emplois, de marchés locaux et de projets communautaires, des infrastructures en termes de santé de l'éducation, du transport etc.. , les autorités locales, régionales, et nationales sur des royalties, des impôts et des investissements, les investisseurs de capitaux sur des intérêts et des retours sur investissements proportionnels à leur prise de risque.

L'état d'esprit est tout autre pour le développement de la population et conduit la jeunesse à l'immigration vers l'occident au péril de leur vie. Par ailleurs, l'accaparement et la privatisation des terres au profit de grands groupes économiques et au détriment des populations locales et de leurs activités de subsistance (pêche, agriculture, élevage, etc.) sont un bouleversement majeur qui remet en cause leurs modes de vie. Heureusement il y a de la contestation. À cet égard, les peuples autochtones et les nombreuses résistances qu'ils mettent en œuvre viennent remettre en question la conception occidentale de la nature comme un réservoir des ressources exploitables. Ils invitent à sortir de la vision purement marchande de la nature et à remettre l'idée de bien commun au cœur de la pensée et des pratiques actuelles. Les peuples autochtones et le lien privilégié qu'ils entretiennent à la nature montrent le chemin d'une société post-extractive non basée sur la prédation des ressources et qui promeut un modèle de société permettant un équilibre retrouvé avec un environnement moins pollué. Cette idéologie locale apporte des clés pour repenser nos sociétés malades de l'extractivisme et de consumérisme. Raison pour laquelle il faut réfléchir sur l'après-extraction de ces minerais dans les continents concernés.

Martino Miceli – centre Norbert Elias

Transition énergétique et emploi local pour les nouvelles générations : le cas du nickel en Nouvelle Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie, collectivité d'outre-mer sous décolonisation négociée par la France depuis presque quarante ans, est aujourd'hui l'une des principales réserves de nickel au monde. Ce n'est pas un hasard si l'archipel, qui possède le plus long ensemble corallien au monde, en est aussi le majeur producteur de CO2 par habitant ! La ressource minérale à l'origine de la construction historique d'un vrai «pays minier » est à ces jours au centre de nombreuses stratégies économiques, souvent conflictuelles : les nationalistes kanak, par leur contrôle de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), visent par exemple à pérenniser l'exploitation afin de bloquer l'extraction de capitaux par des sociétés étrangères et de générer davantage de revenus publics. Cela se fait de diverses manières mais prend essentiellement la forme d'une gestion des ressources naturelles cohérente avec le développement d'une économie nationale néo-calédonienne.

La question du travail est ici centrale. En effet, en 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté une loi sur l'emploi local visant à protéger le « vivier local » des altérations causées par l'afflux de main-d'œuvre de la France hexagonale : La Nouvelle-Calédonie est en effet une ancienne colonie de peuplement et continue à ce jour d'être la destination de projets migratoires des français « de souche » souvent mieux dotés en compétences et en diplômes que les locaux. C'est un processus de migration privilégiée ambiguë, risquant d'alimenter l'ethnisation de classe qui structure déjà les hiérarchies économiques entre les différents segments de la population (essentiellement divisée en 40 % Kanak et le reste issu des différentes vagues de peuplement coloniale).

Dans le cas des activités minières, celles-ci sont souvent concentrées dans des zones assez enclavées géographiquement, et tendent à se situer dans des communes à majorité kanak (qui représentent l'essentiel de la main d'œuvre de l'industrie minière néo-calédonienne). Les espaces sociaux en question sont souvent segmentés par différentes formes de pouvoir infra-étatique. Ils constituent donc des bassins d'emploi très particuliers, donnant lieu à un phénomène assez répandu sur l'ensemble du territoire et communément appelé « emploi local-localisé ». En fait, dans ce contexte caractérisé par des logiques politiques plurielles, les compagnies minières tissent des relations très différenciées avec les groupes locaux qui résident autour des sites d'exploitation, concrétisées par les négociations avec les populations locales.

Les accords concernant l'accès à l'emploi sur mine des jeunes générations de l'aire sont souvent porteurs d'un système alternatif à la classique « compensation » propre des compagnies minières. La SMSP et, dans l'étude de cas rapportée, son entreprise satellite Nickel Mining Company (NMC), ont plutôt opté pour un régime orienté à fournir du « travail » plutôt que de la « compensation » et une garantie de participation à une nouvelle citoyenneté d'échelle nationale plutôt que de la rente minière de base clanique ou territoriale.

Le principe est que la NMC appartient déjà aux Kanak et aux Néo-calédoniens et qu'elle est donc, contrairement aux autres entreprises d'origine coloniale et néocoloniale, la seule à « produire » au bout d'assurer un vrai développement durable au « Pays », rentable pour tous. Dans cette exposition, je propose d'analyser les divers mécanismes mis en place par les différentes compagnies minières, et notamment par la NMC, dans leur relation avec les jeunes en recherche d'emploi de la vallée de Nakéty, à l'est de la Grande-Terre, la principale des îles néo-calédoniennes.

Dans ce bassin minier, les problèmes écologiques liés à l'extraction (en premier lieu l'abaissement des cours d'eau) posent enfin une série de questions qui ont été jusqu'à présent reportées, faute de développement d'une alternative économique marchande à l'extraction.

Frank LUMOO BIRONGO, doctorant en Histoire à l'Université de Namur

Ma communication s'inscrit dans ligne droite de mon étude doctorale en Histoire. Elle tient à figurer sur la liste des travaux en Histoire socio-économique et environnementale de la RDC en général et de l'ancienne province du Kivu en particulier. Car, l'exploitation minière a toujours occupé une place de choix dans l'évolution économique de mon pays.

L'objectif est de montrer l'impact de l'exploitation minière artisanale sur la société et sur l'environnement dans les deux sites aurifères du Sud-Kivu à savoir, Kamituga et Lugushwa.

En effet, présenté sous plusieurs facettes au Sud-Kivu, le secteur d'exploitation de l'or a été industriel durant la colonisation et aujourd'hui il est plus artisanal qu'industriel. Ce dernier mode d'exploitation, au-delà du fait qu'il constitue un moyen pour lutter contre la pauvreté, comporte des conséquences fâcheuses sur le plan social, économique et environnemental de la région.

Ces sites réputés riche en or, sont situés en pleine forêt équatoriale. La Compagnie Minière de Grands Lacs (M.G.L.), s'occupant de l'exploitation de l'or, avait réussi à les transformer en cités minières modernes à partir de 1938. Avec la libéralisation du secteur minier lors des années 1980, des mineurs artisanaux affluèrent dans les anciens chantiers à ciel ouvert et dans les galeries de la M.G.L. à Kamituga et à Lugushwa. Ils vont par la suite, découvrir d'autres gisements un peu partout dans les environs de ces deux sites miniers. Depuis lors, cette zone connaît une transformation notable de son environnement physique. Cette perturbation nécessite que nous puissions en éclairer le processus et ses effets sur le paysage et l'environnement à travers le temps.

Dans ces sites, plusieurs méthodes d'extraction de l'or sont appliquées par les orpailleurs. Il s'agit de l'extraction à ciel ouvert, souterraine ou la méthode de tunnel, de la méthode alluvionnaire et éluvionnaire. Toutes ces méthodes provoquent des problèmes environnementaux et socio-économiques graves : la déforestation et la destruction de la faune de montagne et côtière, les nuisances sonores, les rivières et ruisseaux ensablés ou simplement détournés de leurs lits habituels d'où la pollution des eaux et de l'air, drainage d'acide minier et rejet du mercure venant de la laverie, l'érosion, le coût de vie très élevée, les maladies de toutes sortes, certains enfants exploités à outrance dans ces sites, l'abandon des activités agro-pastorales au détriment des activités minières, etc.

Innovations juridiques, innovations conceptuelles et nouveaux modes de contrôle : quels savoirs émergents ?

Table ronde n° 4 - Introduction/animation : Lianes Coopération

Il s'agit d'aborder les limites des dispositifs de contrôles existants en évoquant :

1 – une étude de cas au Brésil, où les acquis juridiques de protection de la terre Yanomami ne permettent pas d'empêcher la croissance exponentielle des activités illégales d'orpaillage. Ces dernières sont d'ailleurs soutenues par les discours gouvernementaux malgré leur caractère illégal et leurs conséquences sanitaires et environnementales.

2 – les contradictions et vides juridiques et politiques entourant les activités minières et leur régulation.

3 - les outils et pratiques institutionnelles permettant une préservation effective de l'eau comme bien public mondial allant des droits collectifs aux expériences de personnalité morale accordée aux cours d'eau.

4 - les dispositifs utilisés en métropole européenne de Lille.

Luciana Landgraf – Université de Paris Cité - L'orpaillage illégal sur la Terre Indigène Yanomami : un retour d'expérience

Je propose, pour cette intervention, un retour d'expérience d'une mission sur terrain réalisée dans l'état de Roraima, Brasil, ayant comme contexte un bénévolat à l'association Hutukara yanomami et quelques participations à des projets développés par l'Institut socio-environnemental (ISA).

Ces activités ont eu lieu dans le cadre de ma deuxième année de doctorat à l'Université de Paris Cité, dans le programme « Savoirs, sciences, éducation ». L'objectif du terrain était précisément de cartographier et interviewer les différents acteurs liés au conflit de l'orpaillage illégal sur la Terre Indigène Yanomami. Un intérêt particulier était porté à l'appropriation, par l'association Hutukara, des outils non indigènes d'activisme afin de protéger leur territoire, démarqué en 1992.

Les Yanomamis subissent, au moins depuis 2015, une invasion en croissance exponentielle d'orpailleurs illégaux. Malgré l'appartenance du sous-sol à l'État, toute extraction minière reste interdite, car les lois qui devraient réglementer l'exploitation industrielle n'ont jamais vu le jour, pendant que l'orpaillage est expressément illégal. Les causes de l'augmentation de l'invasion sont multiples : le pic du cours de l'or, l'affaiblissement des politiques de protection territoriale indigène par l'agence fédérale indigéniste et environnementale pour des raisons politiques et budgétaires et une crise économique aggravée dans les années pandémiques, qui a conduit une partie importante de la population au chômage.

Parmi les plus gros problèmes causés par cette invasion figure l'augmentation exorbitante des cas de paludisme, épidémie qui avait été considérée comme contrôlée dans les années 2000, et la contamination de l'eau par le mercure, en plus de la destruction complète des rivières, des ruisseaux et de la forêt dans les sites d'orpaillage. Cette destruction engendre des difficultés d'alimentation et des cas graves de malnutrition, en plus de nombreux autres troubles sociaux. Pour leur part, les orpailleurs soutiennent qu'ils ont droit au travail et à la dignité, car ils y sont arrivés dans les années 1970, encouragés par les programmes de développement

gouvernementaux. Encore une fois, aujourd'hui, la rhétorique présidentielle soutient une telle pratique économique, même s'il s'agit d'une activité illégale.

L'arrestation des orpailleurs n'est pas à l'horizon des procureurs publics chargés de l'affaire : ils sont plus de 20 000. Une solution à long terme au problème nécessiterait un ample projet social, impliquant plusieurs institutions qui habituellement ne dialoguent pas. Le conflit est donc sans horizon de solution, contraint uniquement aux réactions à l'urgence sanitaire et environnementale.

Ce cas d'exploitation totalement illégale montre que les lois ne suffisent pas à arrêter la destruction causée par l'extractivisme. Ces lois se déclinent en politiques publiques qui dépendent presque entièrement de la volonté politique de chaque gouvernement. Pour cette raison, je soutiens que des changements juridiques sont parfois nécessaires, mais il faut aller beaucoup plus loin : il faut changer notre rapport aux eaux et pas seulement à celles-ci, mais aussi au territoire qui l'entoure. La pensée Yanomami propose que l'urihi — la terre-forêt — est vivante, comme tout ce qui se trouve en dessous et au-dessus d'elle.

Il nous reste à réfléchir à la manière d'intégrer le respect à cette manière de vivre dans la pratique institutionnelle et juridique, pour que, les Yanomami, comme tant d'autres peuples autochtones, puissent continuer à exister.

Anita Villers – association Environnement Développement Alternatif – Lille

Au sein de la Métropole Européenne de Lille, l'association EDA participe à de nombreuses commissions réglementaires ayant trait à la gestion des masses d'eau en lien avec les objectifs de la Directive Cadre Eau Européenne (DCE).

Cela concerne les nappes phréatiques fournissant les ressources en eau potable, l'ensemble des nappes souterraines, les fleuves, rivières, canaux, la protection des zones humides mais aussi la gestion des eaux pluviales pour limiter les risques d'inondations. La mauvaise qualité globale des masses d'eau de notre territoire est la conséquence d'un passé industriel du siècle dernier basé sur l'exploitation du charbon et la présence d'usines générant d'importantes pollutions chimiques peu contrôlées à l'époque. Aujourd'hui, les règlements européens sont beaucoup plus stricts.

Nous siégeons notamment au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE- où il s'agit, après les études de l'état des différentes masses d'eau d'un territoire donné, de hiérarchiser les travaux à mener, établir les calendriers de leur mise en œuvre en fonction des moyens financiers nécessaires et disponibles afin de réussir à respecter les objectifs et les délais fixés par la Directive Cadre Européenne.

Tout projet d'aménagement, routes, logements, zones d'activité.. est soumis au respect de règlements du SAGE.



Contact organisateurs :

Lianes Coopération : Cyrielle Choblet
c.choblet@lianescooperation.org

Corens : Michèle Leclerc-Olive
corens.cibele@gmail.com

EDA : Anita Villers
anita.villers@free.fr